

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 3599

présenté par

M. Nury

à l'amendement n° 3309 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 84**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.